

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19690 - 76ÈME ANNÉE

Quel avenir pour la filière canne et l'agriculture réunionnaise ?

La CGPER rappelle l'essentiel : le juste partage des richesses de la canne à sucre

« Il y a un problème récurrent à la production du sucre à La Réunion et nous sommes à la CGPER persuadés que celui-ci est dû à un prix de la canne payée aux planteurs qui n'est pas justifié par la valeur marchande réelle de la canne, mais par une formule de paiement maintenant obsolète qui sous-estime le prix de la canne à sucre vendue par le planteur au seul usinier de La Réunion », rappelle Jean-Michel Moutama, président de la CGPER. Le syndicat pose comme préalable le paiement aux planteurs de tous les co-produits de la canne et de revoir la formule de paiement.

Samedi à Stella Matutina, la direction de la CGPER a tenu une conférence de presse pour donner sa position au sujet des derniers sujets abordés lors du Comité de transformation de l'agriculture réunionnaise sous l'égide de l'État. Les services de l'État ont en effet lancé à La Réunion des réflexions sur la question nécessaire de la transition écologique de notre agriculture. Les filières discutent de ce sujet autour de trois points essentiels : canne énergie, canne bio (à l'initiative de la direction de la chambre d'agriculture) et souveraineté alimentaire.

« La CGPER qui a toujours

revendiqué soit favorable à la reconquête de notre marché intérieur et notamment sur des produits comme l'oignon, l'ail, la pomme de terre ou la carotte ou la production locale est fortement concurrencée par les importations. Nous ne pouvons donc que souligner la volonté du gouvernement d'aller dans le sens des revendications de notre syndicat. Et nous avons par ailleurs déjà fait des propositions au gouvernement sur ce point », souligne Jean-Michel Moutama, président de la CGPER. « En revanche, nous ne pouvons valider les réflexions en cours sur la canne fibre et le sucre bio car nous posons de forts préalables avant toute décision qui impacterait négativement le revenu de nos planteurs de canne », poursuit le dirigeant syndical.

Changer un mode de paiement vieux de 36 ans

La formule de paiement de la Richesse en sucre date de 1984, et elle a été construite à l'époque sur les résultats techniques des 6 Usines sucrières qui subsistaient après le Plan de Modernisation de l'Economie Sucrière et le Plan de Consolidation de l'Economie

Sucrière. Cette formule prend en compte l'existence d'un écart technique de 2,8 points qui a depuis été amélioré grâce à la modernisation des usines sucrières et grâce au changement de technologie d'extraction du sucre qui se fait maintenant par diffusion à contre-courant.

Ces améliorations ont été accompagnées par les pouvoirs publics et l'industrie sucrière a pu bénéficier de subventions, cependant que la même formule restait en vigueur ne prenant donc pas en compte les améliorations de l'extraction réelle du sucre de nos cannes.

Pénalisés à cause de la fibre source d'électricité verte !

Par ailleurs, la formule toujours en vigueur depuis 1984, tient compte d'une réfaction due au taux de fibre, plus il est élevé et moins la valeur en sucre de la tonne de canne est valorisée, alors que la fibre est, elle, vendue sous forme d'énergie à l'unique distributeur d'énergie qu'est EDF. De plus avec, l'évolution du mode de coupe et de récolte mécanique, mais surtout de nouvelles variétés plus fibreuses imposée par le centre de recherche des industriels la canne livrée à une

teneur en fibre beaucoup plus élevée que les cannes livrées en 1984. Il faut donc revoir cette formule de paiement qui décline le prix de la canne et qui implique qu'aujourd'hui nombre d'agriculteurs de la Réunion doivent de l'argent à l'industriel à la fin de la campagne sucrière. « Nous demandons une remise à plat de cette formule de paiement », conclut Jean-Michel Moutama.

La question du paiement de tous les produits de la canne par TEREOS

« Nous demandons comme préalable fort, le paiement des co-produits », affirme la CGPER. « Nous estimons à la CGPER que les agriculteurs doivent être justement payés du fruit de leur travail, or les co-produits ne sont toujours pas payés alors que l'industriel les valorise et en tire profit pour leur seul compte », rappelle le président de la CGPER, « la canne à sucre est une source multiple de valorisation que l'industriel achète à bon compte puisqu'il ne paie que la valeur du sucre contenu dans la canne et bénéficie à son seul profit la valorisation des co-produits :

bagasse valorisée en énergie, mélasse valorisée en alimentation animale, en Rhum et en bioéthanol. Ces coproduits ne participent pas à l'essor de la filière agricole alors que celle-ci réclame chaque année les subventions nécessaires à sa survie et que sur l'enveloppe libérée par l'Etat Français près de 28 millions d'Euros vont au seul et unique sucrier de La Réunion : TEREOS.

M.M.

Canne-fibre pour le développement des Hauts

En raison de la ratification par la France de l'Accord de Paris sur le climat, les centrales thermiques du Gol et de Bois-Rouge ne pourront plus brûler du charbon à partir de 2013. La biomasse est prévue pour remplacer cette source d'énergie. La canne à sucre en fait partie. La bagasse est déjà traditionnellement utilisée pour faire fonctionner les usines sucrières, elle sert aussi à produire de l'électricité dans les centrales Albioma du Gol et de Bois-Rouge.

Du côté de la Chambre d'Agriculture et de la Région Réunion, l'idée est de pousser à la conversion de la canne à sucre vers la canne-fibre. Il s'agit notamment de construire une nouvelle usine à Saint-Benoît. Par ailleurs, pour maintenir le revenu des planteurs, la canne-fibre nécessite plus d'aides au moment où l'Union européenne présente un budget d'austérité.

Samedi à Stella, la CGPER a fait part de ses remarques sur la canne-fibre. Elles sont résumées en 10 points qui insistent notamment sur la localisation des sites industriels.

Bons rendements dans les Hauts

« Le modèle exposé tient compte d'une centralisation de canne fibre sur les sites industriels actuels donc dans les bas. C'est une hérésie que certains soutiennent en considérant leurs seuls intérêts. Que ce soit à Saint-Benoît comme le souhaite le secrétaire de la chambre d'agriculture, parce qu'il est élu à la Mairie de Saint-Benoît ? ou sur la cote ? le transport de la canne fibre pénalisera la rentabilité de la filière. Or celui-ci est essentiel si on veut que l'exploitation agricole vive dignement du travail de l'agriculteur. Nous pensons que la transformation de la canne fibre en énergie doit être faite à proximité des lieux de production pour éviter des coûts supplémentaires ».

Les lieux de production privilégiés sont les Hauts, où « la canne fibre peut être cultivée avec des bons rendements, rendements qui seraient médiocres si on cultivait la canne sucre dans les hauts ».

De plus à La Réunion, les besoins en chauffage se concentrent dans les Hauts. D'où l'intérêt de créer des petites structures de proximité capables de chauffer et d'apporter de l'électricité à des quartiers dans les Hauts.

Les planteurs des Hauts produisent un important tonnage

mais ils sont très mal payés par leurs chargements ne comportent pas assez de sucre. La matière première pour la canne-énergie est donc là.

« Quel sera le prix ? »

« Il faut donc privilégier un scénario où la canne fibre occupe plutôt les terres en friches des hauts. Le bon sens, impose donc de revoir les modèles existants plutôt que de vouloir à toutes forces imposer le même modèle qui a déjà montré ses limites dans les bas, certains planteurs doivent de l'argent à l'usinier en fin de campagne », rappelle Jean-Michel Moutama, président de la CGPER, qui interroge : « Quel sera le prix payé par l'industriel pour la canne fibre ? Nous n'en savons rien. Qui seront les planteurs qui se risqueront à cultiver une variété fibreuse sans savoir à quelle sauce ils seront mangés ? »

Conclusion : « au vu des gains exprimés en Euros Par Ha ce modèle canne fibre sera intéressant uniquement pour les grandes exploitations et ne sera pas profitable aux petites et moyennes exploitations ».

Edito

Les 4 Phénomènes Irréversibles

Les “4 phénomènes irréversibles” est sans doute la plus importante contribution théorique à l'idéologie marxiste que le Parti Communiste Réunionnais livre au monde. Ce concept constate que, quels que soient la situation géographique et le niveau de développement de nos sociétés, elles sont toutes soumises aux effets de 4 phénomènes inéluctables et irréversibles. Sans anticipation, les conséquences sont dramatiques pour les peuples, et elles empirent lorsqu'elles se combinent.

L'évolution démographique

En 2050, la population mondiale sera de 9,5 milliards d'âmes, près de 4 fois plus qu'en 1950. Cette croissance démographique soulève des défis considérables : nourriture, habitat, santé, services publics, ressources naturelles (énergie, agriculture, pêche, matières premières, etc)...

Le changement climatique

Le mode de développement basé sur les énergies fossiles a conduit, en 2 siècles, à des bouleversements climatiques qui remettent en question jusqu'à la vie humaine sur terre : modifications des biotopes, élévation du niveau des mers, augmentation –en nombre et en intensité– des catastrophes naturelles...

La mondialisation des échanges commerciaux et de la circulation des personnes

Le libéralisme étant le mode dominant d'échange des marchandises et des services, l'avènement d'un marché unique mondial n'est qu'une question de temps. Même la culture se mondialise et menace les diversités. Les filières de migrations humaines (commerciales ou clandestines) de plus en plus performantes, mettent les peuples au défi de la solidarité internationales.

Les innovations techniques et les découvertes scientifiques

L'humanité n'a jamais compté autant de savants et d'ingénieurs. Leurs découvertes scientifiques et innovations techniques “rebattent les cartes” des puissances économiques et commerciales. Les stratégies “low cost” et la dématérialisation de l'économie redéfinissent les normes de revenus et de fiscalités. L'information se transmet instantanément et sans filtre. Certaines innovations questionnent l'éthique.

Philippe Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Sékirité alimantèr ? Dakor, mil foi, mé san siprime nout kann ! -morso niméro 1

Somenn passé, moin la lir dsi l'internet néna in l'assosyasion, i milite pou la sékirité alimantèr. El na rézon, mil foi rézon é bann zarguiman pou vanj pou in projé konmsa, i mank pa. Romark azot bien sa sé in projé i fé parti lo vinnsink propozisyon Parti kominis rényoné (PCR) é zordi mi pans la mazorité d'moun lé dakor pou sa.

Ni pé di an vrak déssèrtènn rézon konm :

Bann rényoné i manz do ri mé ziska zordi ni produi in pti kantité la pa sifizan pou nou. Mé ni pé plant do ri isi La Rényon, nou la plant par l'passé é ni pé plant zordi an kantité sifizant é d'après sak moin la lir, lo rannman lé bon, é plizanpli bon, épi néna la tèr pou plant séréal-la.

Ni plant léguime isi La Rényon é i anmank pa dsi marshé forin é ni pé anplant plis é assir nout sékirité dsi poinnvizé-la, ni pé plant lo grin galman. Ni pé plant galman rasine pou nou manzé : isi manyok i donn bien, kanbar i pouss fantézi, sonz osi, épi d'ot kalité rasine ni manz sa bien. Mayi, sa nou la planté dopi lontan, sorho, pti mil, gro mil ni koné sa.

Fruï, ni lé armé pou saa émèm nou néna dé sézon pou bann frui ; Alor, frui dann la sékirité alimantèr, akoz pa.

Lélvaz sa i fé pa pèr anou : kisa i an souvien pa lélvz koshon koté son kaz,

kabri i tyé ankantité kan i ari bann fête rtamoul, volaye ? Néna partou sa. Poisson ? Ala in bon késtyon : ni pé pèsh poisson sovaz, mé ni pé fé lélvaz osi. Mé antansyon réshofman klimatik ! Antansyon bishik i disparète, poissonn rivyèr néna mé néna in sovaz pou fé é lé pliské irzan. La shass bann zanimo sovaz onm tang, konm lyèè, konm sèrf sa osi lé possib mé i fo travaye sèryèzman pou sa.

Mi arète la dann lo l'énimérasyon pars moin lé sir in bonpé va zok amoin pou dir in n'afèr konmsa. Mé mi pé kant mèm poz in pé kondisyon : i fo anou la pèrmakiltir, sansa l'agrikiltir vérité mé zami : la sékirité alimantèr moin lé pour a mil pour san, mé la pa bézoin tyé nout kann pou sa ! bioloji, i fo in politik fiskal adapté, i fo in sistèm roshèrch bien adapté, in formasyon bann plantèr épi lo prodiktèr an zénéral.

Siprime kann ? L'èrla, mon pti pé dsan i bouye. Kossa ? Ni sava priv anou d'in rishèss konmsa sinploman pou ramass la miz l'ède éropéène. Kann sé dosik, lé vré, mé pa arienk dosik ! Néna tout bann ko produi pou amenn anou dann shomin in gran diversifikasyon nout lékonomi.

Justin